

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Vente directe à Monsieur BODART (bâtiment ESSEF HELIO volume n°3 du volume n°2 d'une surface de 423 m²)

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20260910-562026-DE

EXTRAIT N°56/2026 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLE Laetitia

Pouvoirs : VOISIN FONTANET Guy à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Secrétaire de séance : MARION Antoine

En sa qualité de propriétaire, la commune de BALAGNY SUR THERAIN souhaite engager la reconversion du site industriel ESSEF en installant de nouvelles activités et en examinant d'autres potentialités. Cette démarche est intégrée dans le cadre des objectifs généraux de développement de la commune inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal du 15/07/2015.

Dans ce cadre, Monsieur BODART Ludovic a manifesté son intérêt à l'égard d'un bâtiment d'une contenance de 423 m² au prix de 12 690 € HT.

Ce bâtiment appartient au volume N°3 du volume N°2.

Dans une commune rurale comme Balagny sur Thérain, ce projet d'occupation d'un bâtiment par une activité de stockage apparaît pour la Commune comme compatible, pérenne et participant à la revalorisation du site ESSEF,

Considérant l'état de dégradation du bâti depuis la fermeture de l'usine ESSEF,

Considérant l'affectation du bâti à usage d'activités conformément au PLU,

CONSIDERANT la délibération 03/2020 du 09 mars 2020 autorisant la vente à Monsieur BODART,

CONSIDERANT que la vente n'a pas été signée,

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le plan d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15/07/2015,

VU la délibération 03/2020 du 09 mars 2020 autorisant la vente à Monsieur BODART,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : AUTORISE, Madame le Maire à signer avec Monsieur BODART ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la vente du volume n°2 appartenant au volume N°3 d'une surface de 423m² susvisé pour un montant de 12 690 € HT, hors frais de notaire (à la charge de l'acquéreur), TVA en sus,

Article 2 : APPROUVE Madame le Maire ou son représentant, à saisir un notaire afin d'établir un acte de vente.

Article 3 : AUTORISE, Madame le Maire à signer tout acte authentique de cession et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 14/09/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE


Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué
Patrice MONVOISIN